



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

Note de cadrage régionale Pays de la Loire

Appel à projets DREETS Pays de la Loire Augmentation du nombre de facilitateurs et de coordinateurs régionaux sur le territoire national

1. Contexte

L'appel à projets « Augmentation du nombre de facilitateurs et de coordinateurs régionaux sur le territoire national » a pour objectif d'augmenter le nombre d'ETP de facilitateurs afin de couvrir les besoins réels en terme de territoire et en terme de marchés à clausurer, ainsi que de créer un poste de coordinateur régional.

2. Orientations régionales

En Pays de la Loire, une priorité sera accordée aux projets présentés par les structures d'ores et déjà, porteuses de facilitateurs de clauses sociales.

Les projets devront distinguer le poste de coordinateur régional (de 0,5 ETP à 1 ETP) de ceux présentés au titre du renforcement des postes de facilitateur (0,5 ETP minimum).

Les structures postulant sur un poste de coordinateur seront prioritaires (si retenues) pour le renforcement de poste de facilitateurs, afin de préserver voire développer le nombre de facilitateurs opérant dans ces structures.

La mission de coordination régionale peut être portée par une ou deux structures à hauteur d'1 ETP maximum, celle-ci devant être exercée par un coordinateur expérimenté à même d'apporter un appui et une expertise auprès des facilitateurs de la région. Une attention toute particulière devra être portée par la structure porteuse de la mission de coordination régionale sur la recherche de solution pour couvrir les zones « blanches » non couvertes par des facilitateurs existants ou pour les projets d'envergure ou complexes pour lesquels son expertise apporterait une plus-value indéniable.

La structure répondant à l'appel à projets devra motiver sa candidature au regard du nombre de marchés actuels non répondus, de secteurs non couverts, des acheteurs non accompagnés et des potentialités de marchés potentiellement « clausables » sur le territoire.

La convention prévoyant un financement à hauteur de 70% du poste de facilitateur ou de coordonnateur de facilitateurs sera d'une durée d'un an, renouvelable deux fois à la lumière d'un bilan quantitatif et qualitatif présentant notamment des indicateurs de moyens et de résultat.

3. Calendrier et informations pratiques

Date limite de réception des projets : **jeudi 14 septembre 2023 (cachet de la poste faisant foi)**

Les dossiers devront être remis obligatoirement en support papier ET mail au plus tard à la date mentionnée ci-dessus.

- Courrier à adresser à :

DREETS des Pays de la Loire, à l'attention de Yann Demory (Service ARE)

22 mail Pablo Picasso BP 24209 44042 Nantes Cedex 1

- Projet à envoyer également par mail au plus tard **le 14 septembre 2023** à :

yann.demory@dreets.gouv.fr et laurence.artaud-david@dreets.gouv.fr

Contact : Yann Demory au 06 62 16 48 25.

Ils seront instruits par le comité régional d'instruction réunissant les services déconcentrés de l'Etat des territoires concernés, avec l'appui des expertises externes qui seront jugées utiles.

Les dossiers seront instruits dans la limite des crédits disponibles.

La demande de subvention devra être accompagnée :

- du formulaire de demande de subvention et de ses pièces jointes (un modèle est fourni)
- d'un RIB.

Les éléments suivants devront figurer dans le dossier déposé, en complément des pièces demandées dans l'appel à projets national

- Identification du porteur (raison sociale, coordonnées, n° SIRET...)
- Présentation de la structure et de son action en lien avec la coordination et/ou la facilitation des clauses sociales sur le territoire (nombre actuel de facilitateurs et ETP correspondants)
- Diagnostic territorial des besoins et inscription de l'action dans le contexte régional et local
- Stratégie mise en œuvre : objectifs en termes de suivi de volumes de marchés et secteurs d'achats visés, partenaires locaux mobilisés et mobilisables pour développer l'action
- Proposition d'objectifs quantitatifs à atteindre au vu du nombre d'ETP mobilisés par le projet (minimum 0,5) et estimation budgétaire de l'action
- Présentation des sources de co-financements et engagement à ne pas réduire le nombre d'ETP d'ores et déjà financé